



Photo Carola Czernecki

VAR La flambée
de l'or attise
la délinquance **P 2 et 3**

JUNIOR

8 PAGES SPECIALES

**Nouveau : l'hebdo
pour les 7-12 ans**
cahier central

fréjus - saint-raphaël

samedi 1^{er} octobre 2011

Var-matin

www.varmatin.com

1,30 € - Italie : 1,70 € - N° 23193

JOURNÉES PORTES OUVERTES

Les 7 - 8 et 10 octobre

8 appartements
RÉSIDENCE LA PAREMIANE

76, bd d'Alsace - ST RAPHAEL
(entre le Centre Culturel et Place Lamartine)
Dans l'intimité d'une petite copropriété
T2 au T5 avec terrasses sud et parkings
Conditions spéciales pendant ces 3 jours

Renseignements ou RV sur place au : Direct promoteur 06 11 02 14 85

Le centre des déchets ferme pour huit mois

Lundi le centre de tri de Bagnols-en-Forêt ferme. Les déchets sont transférés au Balançon. **P 7 ET 8**

Le centre de tri des déchets

Lundi, l'installation de Bagnols-en-Forêt fermera ses portes temporairement. La capacité de stockage est atteinte. Le transfert des déchets au Balançan augmentera inéluctablement la taxe

L'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) des Lauriers, implantée sur la commune de Bagnols-en-Forêt, fermera temporairement ses portes le 3 octobre pour une période d'environ huit mois. « Le centre des Lauriers va devoir fermer car la capacité de tonnage autorisée par l'arrêté est atteinte. La législation européenne ne permet plus d'arrêté supplémentaire. Désormais, il nous faut passer par une instruction nouvelle et donc patienter entre 6 et 8 mois », confirme Jacques Mignon, président du Smiddev (Syndicat mixte du développement durable de l'Est-Var). Vu les relations orageuses entretenues à chaque réunion avec le maire de Bagnols-en-Forêt, le président du syndicat avait tout intérêt à prendre les devants.

En date du 7 avril 2010, un second arrêté avait été établi pour augmenter le stockage à 1055000 tonnes de déchets, pour une exploitation valable jusqu'à la fin de l'année 2011. À cette époque, les res-



À partir de lundi, tous les déchets ménagers des communes adhérentes au Smiddev seront transférés au centre du Balançan. (Photo Philippe Arnassan)

ponsables du syndicat pensaient alors exploiter le site 4 avant d'essayer la fin de non-recevoir de Michel Tosan, maire de Bagnols-en-Forêt, commune sur laquelle est située la parcelle, « ce refus de régulariser le bail sur les 12 hectares du site 4 prévu afin de créer un nouvel espace d'enfouissement ne permet plus l'exploitation du centre. »

Une taxe forcément revue à la hausse

Contraints et forcés, les membres du Smiddev ont dû plancher sur un plan « B ». Finalement, l'ensemble des déchets des communes adhérentes⁽¹⁾ seront transférés sur le centre de traitement du Balançan au Cannet-des-Maures. « C'est le centre le plus près. Ne serait-ce qu'en matière de transports, cette solution est la moins onéreuse de toutes », affirme Jacques Mignon qui, malgré tout, n'est pas encore en mesure d'évaluer exactement l'augmentation qui sera répercutée sur la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

« En raison de l'intransigeance du maire de Bagnols-en-Forêt, la TEOM sera forcément majorée. Néanmoins, elle ne devrait pas être si prohibitive puisque la fermeture se déroulera en période hivernale, donc moins de monde, et sera étalée sur 3 mois en 2011 et 5 mois pour l'exercice 2012. »

Pas sûr que les administrés de l'Est-Var et même de Bagnols-en-Forêt apprécient pour autant. Puisque sur la taxe foncière de l'année 2012, ils verront la TEOM bondir de 20 % environ. Et de 40 % pour les cinq mois de 2012 (voir ci-contre).

À titre de comparaison, le prix du traitement des déchets de la seule ville de Cannes est de 220 euros (HT) la tonne, car les déchets sont transférés à la décharge de Septèmes-les-Vallons dans les Bouches-du-Rhône. Maigre consolation...

1. Les communes adhérentes au Smiddev sont : les Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël.

PHILIPPE MICHON
pmichon@nicematin.fr

Ça se
passe tout
près de
chez vous

www.i-deals.fr

i-Deals by
nice-matin

Dimanche 2
octobre

Magique

Laissez-vous emporter...

JOURNÉE
DES VENDANGES

Percez les secrets des vendanges
lors d'une visite commentée des
vignes et des chais suivie d'une
dégustation des vins du Château.

Visite du vignoble en tracteur.
Démonstration de cuisine
avec le chef

Menu Vendanges à 28€
Bistrot dès 8€
Entrée libre
10h à 18h



CHÂTEAU
DE
Berne

Château de Berne 83510 Lorgues
04 94 60 43 53 www.chateauberne.com

www.lencreinoire.com

Déchets : le coût du transfert

Avant la fermeture du 3 octobre, le prix du traitement des déchets ménagers
sur le centre de tri de Bagnols-en-Forêt était de
58 € HT la tonne



Le transfert des déchets
sur le centre du Balançon
au Cannet-des-Maures coûtera

Transport : **18,00 €**

Pesée et compostage : **15,50 €**

Traitement au centre
du Balançon : **67,00 €**

Taxe pour la commune
du Cannet-des-Maures : **3,25 €**

Soit un total HT
la tonne de : **103,75 €**

pour une hausse d'environ

77 %

Infographie J.-P. DEMAI

Déchets : les incidences du transport

Site de Bagnols-en-Forêt :
110 000 tonnes de déchets par an,
21 employés.

Camions : suite au transfert des
déchets au Balançon, le nombre
estimé de camions sur les routes
sera de 16 véhicules de 20 tonnes

par jour (6 jours). Et ce pour une
durée de 8 mois.

Carbone : il est estimé que le coût
du carbone additionnel, suite à ces
multiples allers et retours des ca-
mions entre Bagnols-en-Forêt et le
Cannet-des-Maures, équivaut à

101 tonnes équivalent carbone.
Cette valeur correspond à une
augmentation de 9,57 % de l'im-
pact carbone du traitement des
déchets managers et assimilés de
l'exploitation de Bagnols pour une
année.

fermé pour huit mois

Que devient le centre de Bagnols ?

Malgré la fermeture temporaire, les portes du centre de tri de Bagnols-en-Forêt resteront malgré tout entrouvertes.

En effet, l'espace de huit mois l'ISDND des Lauriers, propriété du groupe Pizzorno, se transformera en quai de transfert, où transiteront donc les déchets ménagers des communes du Smiddev avant d'être acheminés vers le centre du Balançan. Soit environ 110 000 tonnes par an.

« Par ailleurs, nous continuerons à couvrir les déchets existants avec de la terre, mais aussi poursuivre la couverture végétale des différents sites et continuer à capter les lixivats pour une filtration plus efficace », confirme Hervé Antoncanti, responsable traitement et valorisation du groupe Pizzorno.

Quelques salariés maintenus sur le site

Du côté du personnel, sur les 21 salariés actuellement présents sur le site, trois ou quatre d'entre eux seront



Seuls trois ou quatre employés du site resteront sur le Centre de Bagnols-en-Forêt pour y assurer la maintenance et gardiennage. (Photos Philippe Arnassan)

conservés à Bagnols-en-Forêt, ne serait-ce que pour assurer le gardiennage et la maintenance des installations.

« Pour les autres personnels, nous allons tout mettre en œuvre pour les reclasser sur d'autres sites ou activités en fonction de la mobilité et des

compétences ». Espérons que tout ce beau monde retrouve son outil de travail dans huit mois.

P. M.

— Ce qu'il en pense —

« Ce n'est pas la faute du maire »

Michel Tosan, maire de Bagnols-en-Forêt

« À mon sens, le problème n'est pas le stockage mais plus ce qu'on vient stocker. Dans un premier temps, il faudrait supprimer tous les déchets

fermentiques puis ensuite mettre en place toute une phase de traitement. Cela fait 3 ans que j'en parle et on ne fait toujours rien pour améliorer le mode de traitement. Aujourd'hui, nous sommes face à des élus qui allèguent leur propre turpitude. Il faut repartir sur des bases pragmatiques et



pertinentes. Sur la seule commune de Bagnols, nous avons réussi à réduire les déchets rentrants de 15 à 20 %. Je pense que cette fermeture est un mal pour un bien même si, malheureusement, les contribuables vont payer. Dans tous les cas de figure, ce n'est certainement pas la faute du maire de Bagnols si la décharge ferme... »